



Bulletin d'information de la commune de Montagne
 Directeur de publication : Catherine HENRY, Maire
 Rédacteur en chef : Commission information et communication

Bulletin n° 18

Ne pas jeter sur la voie publique

Commune
 de
 Montagne



Compte rendu de la réunion
 du Conseil Municipal
 du 22 février 2018

Absentes excusées : MARCHAND Sarah, BOSCH Sandrine et GREGOIRE Marie-Cécile
 Absente : DOMINIQUE Mélissa



Ouverture de crédits avant le vote du budget 2018 :

Article budgétaire	Montant
2041582 - Bâtiments et Installations (HO)	215,81 €
21783 - Matériel informatique (Op. 25)	5 982,00 €
2152 - Installations de voirie (HO)	75,60 €
21784 - Mobilier (Op. 26)	686,33 €
Total :	6 959,74 €

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.


- DONNE un avis favorable pour l'inscription des dépenses telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus et charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.


Ces sommes seront prévues au Budget primitif de l'année 2018.





Participation communale aux frais de fonctionnement de classe ULIS :

vu la loi du 11 février 2005 du code de l'éducation, pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées, vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 ainsi que la circulaire n° 2009-087 du 17 juillet 2009, vu les articles D 351-3 à D 351-20 du code de l'éducation, qui prévoient notamment le droit de l'élève handicapé à être inscrit dans l'école la plus proche de son domicile, laquelle constitue son établissement scolaire de référence, vu l'article 212-8 du code de l'éducation invoquant la prise en charge pour des raisons médicales, et suite au courrier de Monsieur le Maire de Libourne en date du 22 décembre 2017. Le Conseil Municipal DECIDE d'approuver la participation financière à hauteur de 708,00 € pour l'année scolaire 2017/2018 d'un élève et dit que les crédits seront inscrits au budget 2018.


 **Subvention voyage pédagogique en Espagne du 2 au 9 mai 2018, pour les élèves du Collège de Lussac :** suite à la demande formulée par Mme D. SAINT-ANDRE, Principale du Collège de Lussac, d'attribution d'une aide pour un voyage pédagogique en Espagne du 2 au 9 mai 2018 par les élèves du collège, le Conseil Municipal DECIDE d'allouer une subvention de 50,00 euros par enfant, soit 200,00 € au total, somme qui sera inscrite à l'article 6574 du budget 2018. Les enfants concernés étant : ABOUDARAM Yael, ARNOUILH Angéline, AURIER Axel et CERISIER Léo.


 **Subvention voyage pédagogique en Allemagne du 27 au 30 mai 2018, par les élèves du collège de Lussac :** suite à la demande formulée par Mme D. SAINT-ANDRE, Principale du Collège de Lussac, d'attribution d'une aide pour un voyage pédagogique en Allemagne du 27 au 30 mai 2018 par les élèves du collège, le Conseil Municipal DECIDE d'allouer une subvention de 50,00 € par enfant, soit 300,00 € au total, somme qui sera inscrite à l'article 6574 du budget 2018. Les enfants concernés étant : ALLIER Bastien, FRAGNAUD-USSEL Lucie, LE FLOHIC Marine, MAURIN Lilia, MESKI Manel et PARET Anaïs.


 **Mise en place du Compte Epargne Temps :** il permet aux agents d'épargner des jours de congés ou de RTT qui pourront, soit être pris ultérieurement sous forme de congés, soit, sous certaines conditions, être convertis en valeur en vue d'une compensation financière (indemnisation ou prise en compte dans le régime de retraite additionnelle). Le Conseil municipal DECIDE la mise en place du Compte Epargne Temps à compter de l'exercice 2018 et dit que la mise en place est décidée sans inscription de compensation financière au titre de jours versés au Compte Epargne Temps.


 **Subvention exceptionnelle à l'Association Girondine des Infirmes Moteurs et Cérébraux :** en hommage à Pierre YERLES, décédé le 30 novembre 2017, qui fut Maire de MONTAGNE durant 28 ans et membre actif au sein de l'Association Girondine des Infirmes Moteurs et Cérébraux (AGMIC), le Conseil Municipal AUTORISE le versement de 200,00 € à l'Association Girondine des Infirmes Cérébraux (AGMIC) et dit que les crédits seront inscrits lors du vote du budget 2018 au compte 6574.


QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

 **Restaurant Le Vieux Presbytère :** un jugement de liquidation judiciaire, en date 08 Janvier 2018, a été prononcé par le Tribunal de Commerce de Libourne. Cette procédure met fin à l'activité du débiteur, dont les biens sont inventoriés pour être vendus et permettre le paiement des différents créanciers.

 **Epicerie du Bourg :** un courrier de Mme Joëlle BONNER annonce la fermeture définitive de son commerce à la date du 1^{er} décembre 2017 qui précise : « *du fait du manque de fréquentation, la situation comptable n'étant plus possible, j'ai préféré tout arrêter* ».

 **Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (S.I.E.T.A.V.I) :** un courrier de M. Guy VALLEAU, Président du SIETAVI, appelle le conseil municipal à être vigilant sur la mise en place de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Pour mémoire : les membres du conseil se sont déjà prononcés favorablement au transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté de Communes du Grand-Saint-Emilionnais, à partir du 1^{er} janvier 2018, lors du conseil municipal du 20 décembre 2017.

 **Associations Communales :** à compter du 1^{er} Janvier 2018, pour des raisons budgétaires, les associations doivent désormais fournir le papier nécessaire à la réalisation de leurs éditions à partir du photocopieur de la mairie.

 **Randonneurs autonomes Aquitains :** un courrier informe la mairie du passage sur la commune (Chemins Départementaux 17 et 21) de la course cycliste non chronométrée « Les Brevets Fédéraux de 100km & 150 km » le samedi 14 avril prochain.



Groupe Scolaire : la mairie est informée de la pérennisation, par la Région Nouvelle Aquitaine, du dispositif « Sécurité Transport Scolaire ». Une session s'est déroulée le Jeudi 18 Janvier 2018 pour les 23 élèves de CM1 et CM2 de notre école : après une présentation des accidents survenus dans le département, les élèves ont découvert la réglementation en vigueur dans les cars et ont été initiés aux comportements à avoir pour éviter tout accident avant, pendant et après leur trajet quotidien.

La formation s'articule autour de différents thèmes comme par exemple : apprendre à cheminer le long des routes, savoir se comporter au point d'arrêt en évitant les bousculades, attendre le départ du car pour traverser la chaussée, attacher sa ceinture de sécurité, adopter un meilleur comportement citoyen et responsable à bord des cars...

Les élèves ont ensuite été mis en situation aux abords du car où ils ont été sensibilisés aux dangers extérieurs : angles morts, ouverture des portes..., puis à l'intérieur du véhicule : savoir reconnaître les issues de secours, utiliser les marteaux brise-vitres, réagir en cas d'urgence... et enfin ont participé à des exercices chronométrés d'évacuation d'urgence. Les thèmes de la responsabilité de l'élève et des parents en cas d'incidents ou de dégradations ont également été abordés ainsi que la responsabilité pénale de l'enfant.



A.C. C.A Association Communale de Chasse Agréée : suite à la démission du Président, M. Dominique CYREN-DECOLY, à la date du 31 décembre 2017, la présidence est désormais assurée par M. Jean-Marie BIDOU.



Ramassage des Encombrants : les dates de collecte des objets encombrants ont été arrêtées pour 2018, à savoir les lundis [04 Juin](#) et [10 Décembre](#). **Un feuillet précisant les conditions de collecte des encombrants est joint en dernière page de ce bulletin.**



Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : dans le cadre de la mise en œuvre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) fixée par arrêté préfectoral du 26 juin 2017, le législateur a voulu proportionner la DECI au risque de mettre fin au dimensionnement unique standardisé qu'imposait l'ancienne réglementation fixée par les circulaires de 1951 et 1957. La DECI précise le rôle et les responsabilités des différents acteurs dans les procédures de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des Points d'Eau Incendie (P.E.I.).

La SUEZ est en charge de l'assistance technique et d'entretien des bouches et poteaux d'incendie. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est en charge de la réalisation des opérations de contrôle des P.E.I. et de la gestion administrative des P.E.I. privés.



Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) : en application des dispositions prévues par les articles 1605, 1605 ter et 1840 W ter du Code Général des Impôts et des articles L 16 C et L 61 B du Livre des Procédures Fiscales, les agents, assermentés devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, du Pôle de Contrôle et Expertise de Bordeaux de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde, chargés du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public, procéderont pour l'année civile 2018 à des opérations de contrôles sur place portant sur la détention d'appareils récepteurs de télévision ou de dispositifs assimilés auprès des particuliers et des professionnels du département de la Gironde.



Association Intercommunale d'Aides à Domicile du Lussacais : la municipalité est informée de la démission de Mme BUORO qui quitte ses fonctions de Présidente au sein de l'Association, du fait des nombreux dossiers dont elle a la charge à la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais : La MARPA, Social, etc... Elle sera remplacée par un cadre de santé de l'Armée qui va prendre sa suite. Cette association rencontre des problèmes financiers, d'où un appel aux communes centrales de notre intercommunalité pour l'accueillir gracieusement. L'association a donc besoin d'un local d'environ 100 m² avec plusieurs bureaux, pièces d'archives, WC, point d'eau, etc... pour permettre l'établissement de son siège social et recevoir les familles, aide-ménagères, etc... Pour l'instant, notre commune ne possède pas de locaux disponibles, aucune suite ne sera donc donnée à cette demande.



Bilan des bornes de rechargement des véhicules électriques : à ce jour seuls deux véhicules ont utilisé les bornes situées sur la place des Marronniers. Il n'y a rien d'alarmant, ce n'est qu'un début...



Plan Gironde Numérique : Monique BURGAUD a assisté, Jeudi 25 janvier 2018, à un très grand show concernant la présentation de la suite du plan Haut Méga pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Gironde dans les mois à venir. A cette occasion étaient présents M. Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental, et M. Matthieu ROUYEYRE, Vice-Président en charge de la citoyenneté, des relations avec les usagers, de la communication et des accès numériques.

C'est finalement l'opérateur Orange qui a remporté l'appel d'offres lancé par le syndicat mixte « Gironde Numérique » (structure publique qui réunit le département, les intercommunalités et la région) pour déployer ce réseau d'initiative publique (RIP) de fibre optique dans tout le département. Fabriquer et déployer 28.800 km de fibre optique pour raccorder en six ans les 410.000 foyers girondins situés en dehors de Bordeaux Métropole et de Libourne, c'est le défi que devra relever l'opérateur Orange.



Commissions Communales et Syndicats : la parole est donnée à leurs représentants au sein du conseil municipal :

- Syndicat Intercommunal d'Electrification du Fonsadais (S.I.E.) : Michel COURDOY informe des prévisions d'investissements 2018 pour lesquelles plusieurs travaux d'électrification sont envisagés : entre autres, l'installation d'un coffret forain sur la place des Marronniers, la mise en lumière de la dernière façade de l'église Saint-Martin, le remplacement des 13 lampadaires de la rue des Ecole ainsi que l'enfouissement des lignes devant l'église de Saint-Georges pour lequel un devis est attendu. Dès réception des devis, ils seront étudiés, mais il est évident que toutes ces réalisations ne pourront pas se faire sur la seule année 2018.

- Commission Voirie : Daniel PALLARO indique avoir circulé avec Jean-Marie GOMBEAU et Didier BOUDOT sur les routes communales. Un relevé des routes a été effectué permettant un classement par ordre d'urgence. Trois routes principalement en ressortent : route de Négrit, route de Berlière et route de Tricot (les trois en intégralité). De plus, à certains endroits, le revêtement est à refaire mais il y a aussi quelques affaissements, des bords à recharger, des trous à reboucher, des aménagements sur certaines routes très étroites et des trottoirs à refaire.

En ce qui concerne le chemin descendant de l'église de Parsac vers le monument aux morts pour lequel, des devis sont en attente de réception, car il y a un problème d'écoulement des eaux pluviales. Enfin sur la route des Vallons, empruntée par le bus scolaire mais aussi très fréquentée, il y a un problème de sécurité.

- Commission Bâtiments : Pierre PORTAUD fait part des réalisations à venir suivantes :

- Le Programme Ad'Ap d'accessibilité aux handicapés (2015/2021) porte, cette année, sur l'école élémentaire et concerne principalement l'électricité. L'appel à un électricien va être effectué et une partie sera réalisé par les employés de Mairie.

- La Salle Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) du groupe scolaire : nous avons demandé 3 devis pour étudier le remplacement de la façade.

- Travaux de couverture : ils concernent une partie des toitures en goudron de la maternelle, des ateliers municipaux, du centre de tri de la Poste, de la mairie et de la salle polyvalente Ausone. Une fois l'intégralité des devis reçus, ils seront étudiés par la commission bâtiments. Une partie de ces réparations sera prévue au budget de cette année en fonction de leur priorité.

Restaurant le vieux Presbytère : suite aux fortes pluies, un dégât des eaux au niveau du plafond a été constaté et une déclaration a été faite à notre assureur.

- Commission Sports : Michel COUDROY informe qu'il est prévu de procéder au remplacement d'une partie du grillage d'enceinte du terrain de football qui par ailleurs, est régulièrement vandalisé.

La cheminée du barbecue est fendue, Pierre PORTAUD s'est proposé de reboucher la fissure. Il indique par ailleurs, que cela ne risque pas de s'écrouler, le conduit de la cheminée étant en siporex. Par ailleurs, il a été constaté un relâchement dans l'entretien des locaux mis gracieusement à la disposition des associations. Un courrier de mise en demeure de nettoyer les locaux sera envoyé à chaque président concerné et un contrôle sera effectué.

● Commission Information et Communication : Maud CAMUS indique avoir établi un calendrier des manifestations organisées par les associations communales. Calendrier qui sera mis à jour à chaque conseil municipal afin que les membres du conseil soient au courant des manifestations se déroulant sur la commune.

● Commission Vie Montagnaise : Monique BURGAUD rappelle que cette commission, toute nouvelle, à été créée sur l'initiative de Catherine HENRY pour essayer de redynamiser notre centre bourg. Lors de sa réunion du 06 février, ses membres ont échangé sur les festivités qui vont avoir lieu à Montagne ainsi que sur les activités commerciales.

Au niveau des festivités, un projet est actuellement à l'étude par l'association des Voisins : Clément LAPORTE donnera plus d'information dès qu'il sera abouti. A été également évoqué tout ce qui allait pouvoir être fait avec Jean-Marie GOMBEAU, via le Comité des Fêtes. Mais aussi, la prochaine édition du rallye « Lady Prestige Tour » qui aura lieu du 27 au 29 septembre 2018 et dont le programme est lui aussi en train d'être affiné. Annie GERBER a eu l'idée de voir avec M. QUERRE, organisateur des Grandes heures de Saint-Emilion, pour qu'un concert puisse avoir lieu à cette occasion dans l'église Saint-Martin. Malheureusement, pour cette année, c'est trop tard mais peut-être pour l'année prochaine.

En ce qui concerne les activités commerciales, la commission va essayer de relever le défi du marché hebdomadaire, d'où la demande de devis du coffret forains sur la Place des Marronniers. Diverses idées ont été évoquées comme, entre autre, la construction d'une halle et la possibilité d'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sur Montagne.

● Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) : Monique BURGAUD indique que le CCAS a eu récemment l'occasion de soutenir deux familles Montagnaises par des aides sociales : administrative pour l'une et alimentaire pour l'autre.



Pièges à frelons asiatiques : la commune s'est équipé, à titre expérimental, de 100 pièges. Une dotation d'un exemplaire par famille va être opérée. Pour cela, les administrés intéressés devront s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie au 05.57.55.21.00, à partir du lundi 19 mars et dans la limite du stock disponible.



Nécrologie : L'abbé DIRIBANE, ancien curé de la paroisse, est décédé le 14 février. Les obsèques ont eu lieu le Samedi 17 février 2018 à Montbeton (82).

Proche de chez nous...

● **EAU JARDIN - Damien BOURGES** - Impasse de Gardat à Montagne - Tél. : 06.95.09.19.33 - Courriel : eaujardindb@gmail.com

Piscine, création, aménagement, entretien, clôtures, portails, bordures, terrasses, abris, arrosage automatique, maçonnerie paysagère.

● **Lola CHARRETTE - Conseillère de mode ELORA** - Grand rue à Montagne - Tél. : 06.37.43.84.72 - Courriel : elora.fashion.advisor@gmail.com - Site internet : www.elora.com

● **Jonathan ABDALLAH - Conseiller en immobilier iad France** - Route de Néac à Montagne - Tél. 0642.48.30.90 - Courriel : jonathan.abdallah@iadfrance.fr

Un réseau de proximité, des honoraires adaptés, une diffusion sur 200 sites internet, savoir-faire et formation.

● **FS INFORELEC - Frédéric SIMONNET** - Atelier (sur RDV) : 8 route de Fontmurée / Correspondance : 3 chemin du Lavoir à Montagne - Tél. 05.47.11.15.05 et 06.56.66.90.32 - Courriel : fsinfoelec@gmail.com

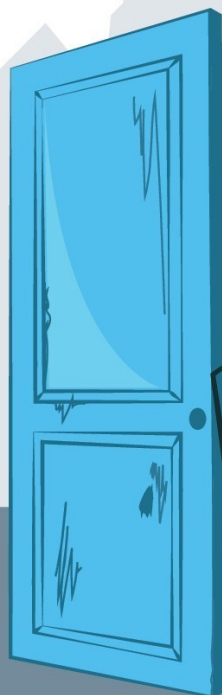
Vente et dépannage informatique - Particuliers et entreprises - Réparation smartphones, téléviseurs, réglage TNT - Aide au déballage et installation - Réparation électronique.

● **La Galerie des Fleurs** - artisan fleuriste - décoration - Avenue Gambetta à Lussac - Tél. : 05.57.51.20.35 - Courriel : lagaleriedesfleurs@orange.fr

Mariages, deuils, évènements... Livraison à domicile. Ouvert du mardi au dimanche matin.

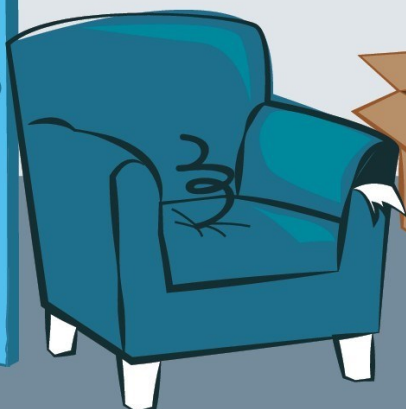
CONSIGNES POUR LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

À SORTIR LA VEILLE AU SOIR



OBJETS ACCEPTÉS

- ✓ ferrailles
- ✓ mobilier usagé
- ✓ portes et planches
- ✓ matelas et sommiers
- ✓ moquette
- ✓ cartons et gros emballages
- ✓ déchets de petits travaux de bricolage



Bon à savoir

Les objets encombrants collectés sont détruits puis incinérés. Ils ne sont ni réemployés, ni recyclés

Vous pouvez leur donner une deuxième vie.

- > Ils sont en bon état, donnez-les à des proches (famille, amis, voisins...), à des associations qui reprennent également les objets abîmés, même cassés pour les réparer.
- > Ils sont inutilisables, apportez-les en déchetterie. Ils y seront recyclés et les matières valorisés.

> Les objets encombrants doivent être transportables par deux agents de collecte dans une limite de 50 kg environ et 1 m³.

> Les encombrants ne doivent pas représenter un danger lors de la manipulation par les agents de collecte.

> Leur dépôt sur le trottoir ne doit pas gêner la circulation des piétons et des poussettes.

OBJETS REFUSÉS Ils ne sont pas collectés

- ✗ électroménager, hi-fi (tout appareil à pile ou sur secteur)
- ✗ déchets dangereux (acides, solvants, produits phytosanitaires...)
- ✗ gravats, déchets de chantiers
- ✗ pneus
- ✗ amiante
- ✗ végétaux
- ✗ piles et batteries
- ✗ huile de vidange
- ✗ ordures ménagères (à déposer dans votre bac à déchets)
- ✗ déchets explosifs (bouteilles de gaz...) (à ramener chez un revendeur)
- ✗ déchets des professionnels



**Collectes 2018 : Lundi 4 juin
et Lundi 10 décembre**



Service sur inscription préalable en mairie et uniquement réservé aux :

- **Personnes âgées et/ou à mobilité réduite**
- **Personnes ne possédant pas de remorque ou de véhicule utilitaire**
- **Particuliers**